

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mil vingt le cinq mai

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en **session extraordinaire en audioconférence**, sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2020

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme DAUNIS Sandrine, Mr LOUIS Fabrice, Mme VIALE Anne Marie, Mr BOURDONCLE Denis, M. MICOINE Claude et Mr DOLE Franck.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

### **I – Réouverture de l'école maternelle :**

#### **Monsieur le Maire remercie les élus et également la participation de Madame Virginie DOLE, Directrice de l'école maternelle.**

Monsieur le Maire rappelle que suite au confinement les établissements scolaires ont été fermés mais le gouvernement souhaite désormais une reprise des cours à compter du 12 mai 2020 pour les GS - CP puis au 25 mai pour l'ensemble des sections par groupes de 15 élèves maximum par classe en alternance.

Monsieur le Maire rappelle la situation dramatique de la France face au Covid-19 et que beaucoup de questions demeurent sans réponse notamment sur la propagation de cette pandémie.

Monsieur le Maire informe que l'Académie a adressé un protocole sanitaire de 54 pages et qu'il faut du temps pour le mettre en place et s'inquiète de son respect au quotidien surtout avec des enfants de maternelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Directrice d'école qui résume les actions à mener pour la mise en place du protocole sanitaire et indique ses craintes de devoir enseigner dans de telles conditions. Madame la Directrice informe que les parents d'élèves ont été contactés pour connaître leur intention pour la reprise des cours et seuls 3 enfants seraient susceptibles de reprendre les cours dont pour deux enfants d'une même fratrie les parents souhaitent les remettre qu'à condition d'être assurés que tout le protocole de sécurité sera bien respecté.

Monsieur le Maire s'interroge sur la réouverture ou pas de l'école et demande l'avis de chaque élu.

Monsieur Franck DOLE prend la parole :

« Le Président Macron a décidé brutalement d'un déconfinement le 11 mai avec ouverture des écoles le lendemain, au mépris de l'avis du Conseil Scientifique qu'il a lui-même désigné, et qui proposait « *de maintenir fermés crèches, écoles, collèges et universités jusqu'en septembre.* » Il a déclaré que la décision de Macron de déconfiner le 11 mai était « *principalement économique* », ce que le Premier ministre et Bruno le Maire ont confirmé. Car ce qui préoccupe Macron et son monde, c'est la relance de la machine à profits, que le maximum de parents retourne au travail et que les écoles réouvrent pour garder leurs enfants.

Edouard Philippe agite la perspective d'écroulement de la société et pour cela il donne des dizaines de milliards aux entreprises, mais seulement quelques millions d'euros aux plus pauvres. Et pendant ce temps-là, c'est par milliards d'Euros que les dividendes s'accumulent pour les actionnaires des grands groupes

capitalistes dont le groupe Korian, géant du secteur des EPHAD où le manque de personnels et de moyen se payent cher !

Il n'y aura pas d'investissements majeurs dans la santé publique. Faute de politique sanitaire, c'est la répression de la police sanitaire de Castaner qui s'impose aux salariés et à l'ensemble de la population.

Le déconfinement sans politique sanitaire, comprenant par exemple des dépistages massifs sur lesquels le gouvernement reste muet, va continuer à exposer les salariés aux risques de contamination. Dans les établissements scolaires, les personnels de l'Éducation, des collectivités et les parents refusent d'être contraints, comme les travailleurs de la santé et de s'exposer et d'exposer leurs enfants au virus en circulation sans moyens efficaces pour se protéger. L'affaire des masques est un autre exemple. Les gouvernements successifs et celui de Macron ont éliminé les stocks. Le gouvernement n'a pas voulu prendre les mesures nécessaires à une production massive et a d'abord inventé le risque d'une mauvaise utilisation pour justifier sa politique. Puis il a inventé le masque « grand public » qui ne recouvre aucune norme déjà établie par les instituts de sécurité au travail et qui doit, au minima pour le risque biologique, être le FFP2.

Le déconfinement décrété, improvisé, avec des annonces gouvernementales et de ministres qui se contredisent au fil des jours, est à marche forcée. Il fait reposer les responsabilités sur des collectivités qui n'ont ni les moyens humains, financiers ni techniques pour rouvrir les établissements scolaires le 11 mai, dans les meilleures conditions de sureté. Le gouvernement délègue aux maires, conseillers et collectivités le bricolage à mettre en place, en leurs faisant porter, tel une épée de Damocles, la responsabilité politique, sanitaire, morale et... juridique !

La réouverture de l'école de St Sauveur de Puynormand le 11 mai nécessiterait du personnel plus nombreux pour faire respecter les gestes barrière, nettoyer, désinfecter, pour organiser au quotidien et en continu leurs présences. Il faudrait des moyens financiers et des locaux qui n'existent pas... De plus, les contraintes de la protection des élèves et des personnels ne permettent pas de faire cours en école maternelle et primaire. Comment faire classe, sans contacts, prêt de matériel ni jeux collectifs, par exemple. On ne peut pas accepter de faire manger des repas froids aux écoliers (ce qu'impose le prestataire), tous les jours, sans locaux autres possibles que leur classe ; cela serait de la « maltraitance ». Sans parler aussi des transports scolaires dont on ne connaît pas les modalités d'organisation, de mise en place des protection sanitaires, et de l'impossibilité à faire respecter par les enfants, les gestes barrières...

Nous ne pouvons pas ouvrir l'école dans ces conditions. Ne contribuons pas à une deuxième vague qui mettrait les personnels de santé à genoux ! Il est urgent d'attendre pour voir venir et préparer sérieusement une vraie rentrée de classe à St Sauveur de Puynormand.

Macron, en utilisant sa rhétorique guerrière, voudraient nous culpabiliser car nous ne prendrions pas notre part à l'élan de la reprise alors que les personnels hospitaliers sont au front !... Mais le mépris de son gouvernement pour les revendications des travailleurs de l'hôpital reprend vite le dessus lorsque Macron parle, pour le 1er mai, de « chamaillerie ». Cela faisant suite, lors des mois passés, à la répression de leurs manifestations et aux tirs de LBD de Castaner...

Le déconfinement et la réouverture des établissements scolaires ne peuvent être laissés entre les mains de Macron et de ce gouvernement qui servent les intérêts égoïstes des classes possédantes et du patronat, au mépris de la santé des salariés et de la population. C'est à ceux qui travaillent, dans les usines, les bureaux, sur tous les lieux de travail, de discuter et de s'organiser démocratiquement pour exiger leurs conditions pour le déconfinement. Dans les écoles, ce devrait être les personnels de l'éducation, des communes, avec les parents de décider des conditions de la réouverture de chaque établissement scolaire, en prenant tout le temps nécessaire, en refusant une ouverture prématurée par le droit de retrait ou la grève si nécessaire.

C'est à tous les salariés, à la population dans son ensemble, d'exercer son contrôle, non seulement sur les conditions sanitaires, mais sur l'ensemble de l'économie et de la vie sociale, pour construire, dès maintenant, un monde débarrassé de l'exploitation et de la course aux profits, tourné vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre. »

Monsieur Franck DOLE : NON

Monsieur Fabrice LOUIS se prononce plutôt pour un oui à la reprise étant donné que seuls trois enfants sont concernés,

Madame Anne-Marie VIALE : NON manque de matériels

Monsieur Jean-Pierre DUBET : NON

Monsieur Jean-Frédéric GRELAUD : NON

Madame Dominique TERRIEN : NON

Madame Sandrine DAUNIS : NON

Monsieur Denis BOURDONCLE : NON

Monsieur Claude MICOINE : NON

Madame Martine CADOT : NON

Compte tenu des avis prononcés, il est décidé de laisser fermer l'école.

Un arrêté du Maire sera pris en reprenant les informations suivantes :

- la réouverture de l'école nécessite des moyens humains et matériels considérables ;
- la difficulté de faire respecter à des enfants les gestes barrières indispensables à la limitation de la circulation du virus à l'école, dans les transports et durant le temps de restauration ;
- incapacité à garantir la sécurité des enfants et des personnels ;
- le protocole sanitaire très contraignant ne peut pas être mis en place actuellement et demande une réflexion.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.**